



DÉLIBÉRATION

du 17 décembre 2024

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), M. Frédéric LEGRAS,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/2024</u> Publiée, le <u>20/12/2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.8.06	<u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u> <i>Voirie : liaison douce Bourg-Etourneaux – acquisition de parcelles (bande 3m)</i>

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 28 mars 2023 donnant un avis favorable à l'acquisition de 31 parcelles appartenant à des propriétaires privés pour une surface totale de 14 693 m² au prix de 0.50 € TTC le m² pour la création de la liaison douce reliant le bourg de MESANGER au village « Les Etourneaux ».

Madame Le Maire informe le conseil municipal que lors des travaux de réalisation de la liaison douce, il est apparu que pour les parcelles cadastrées section YE numéros 849, 853 et 851, une haie remarquable était présente en bordure de la route départementale n° 14, et que l'acquisition d'une emprise supplémentaire pour ces parcelles était nécessaire pour la préservation de ladite haie.

Les propriétaires concernés ont été informés et la Commune leur a transmis une promesse de vente pour l'acquisition de la bande supplémentaire. Les 3 promesses de vente ont été signées.

Le bornage a été réalisé par le cabinet ARRONDEL, en vue de la division des parcelles et de l'acquisition supplémentaire par la Commune des parcelles nouvellement créées.

Par suite du bornage, les actes de vente vont pouvoir être conclu concernant les parcelles listées ci-dessous :

Référence cadastrale avant bornage	Références cadastrales après bornage (en attente)	M ² à nous céder	Nom	Prénom
YE853P		74 m ²	YOU YOU YOU YOU	Marie France Jean-François Jean Noël Jean Robert
YE851P		182 m ²	HOFFMANN	Lucette
YE849P		149 m ²	POUPARD DAVIAU	Annick Guy

Après avoir entendu cet exposé,

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20241217-2486d-
DE Reçu le 18/12/2024

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les promesses de vente signées avec les propriétaires des terrains concernés par le nouveau tracé de la liaison douce,

**Nadine YOU ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition des emprises supplémentaires listées ci-dessus pour une surface totale de 405 m² au prix de 0.50 € TTC le m² auprès des propriétaires listés ci-dessus, frais de bornage et d'acte notarié à rédiger par l'office notarial EVRE ET LOIRE à la charge de la Commune.
- ▶ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bruno BENOIT
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

